

## SEANCE DU 13 AVRIL 2021 A 20H15

Quatrième séance ordinaire de la session de printemps, législature 2020-2025.

Le Conseil municipal est présidé par Mme C. Sermet, qui ouvre la séance à 20h15.  
En raison des mesures COVID19, cette séance a lieu exceptionnellement dans la salle communale.

**Présents :** Mesdames Mélanie Baudet  
Anne-Sophie Fillistorf  
Zélie Kössler  
Catherine Sermet, Présidente  
Céline St-Mart (absente lors du vote des délibérations)

Messieurs Yann Berney  
Jean-Jacques Nussbaumer  
Alain Pipoz  
David Schütz  
Christian Tripod, Vice-président

**Excusés :** Madame Stéphanie Zuppinger-Noverraz  
Monsieur Matthieu Devenoges

.....  
**Exécutif - présents :** Monsieur Vincent Hornung, Maire  
Madame Sabine Chassot Leiglon, adjointe  
Monsieur Henri Louvrier, adjoint  
**excusé :** -  
.....

### Ordre du jour :

1. Approbation du PV du 9 mars 2021
2. Propositions et communications du bureau du Conseil municipal
3. Communications du Maire et des Adjoints  
dont 1<sup>ère</sup> lecture des comptes 2020
4. Droit d'opposition du CM sur les décisions de l'ACG  
1 décision entrée en force
5. Projet de délibération  
5.1 : crédit budgétaire supplémentaire de F 32 000.- pour réaliser un schéma directeur du territoire communal  
5.2 : crédit pour l'aménagement du chemin du Léman de F 30 000.-
6. Propositions du Maire et des Adjoints
7. Propositions individuelles et questions

.....  
**1.. Approbation du PV du 9.03.2021**

Madame Sermet, présidente du Conseil municipal souhaite la bienvenue et demande si quelqu'un a une remarque concernant le PV de la séance du 9 mars 2021.

J.-J. Nussbaumer relève que sa question, en page 73, a été mal comprise : elle concernait le renoncement du Président et non son absence. A modifier en ce sens.

Ch. Tripod précise que la Commission des bâtiments (page 79 point 5) n'a pas encore pu travailler ce sujet car elle attend un retour de l'Exécutif. De plus, il s'agit d'un schéma directeur et non d'un plan directeur qui a été commandé à l'urbaniste.

Le PV du 9.03.2021 est accepté sans autre remarque et son auteur, Mme Boissier, est remerciée pour sa rédaction.

.....

## **2. Propositions et communications du bureau du Conseil municipal**

### Fondation communale

Lors de la séance du CM du 19 janvier 2021, deux nouveaux membres du Conseil de Fondation ont été élus en remplacement de MM. Eric Leiglon, président et Didier Ranzoni, membre, tous deux ayant terminé leur mandat. Après cette élection, M. le Maire a annoncé qu'une autre personne était intéressée, sa candidature a été oubliée lors du premier vote. Pour remédier à cet oubli, le CM procédera ce soir à une nouvelle élection avec les cinq candidats suivants : Mme Adeline Rolli, MM. Pascal Widmer et Guillaume Fatio, nouveaux, Christian Tripod et Daniel Rüfenacht, membres du Conseil. La Présidente, Mme Sermet, distribue une liste munie des noms de tous les candidats nouveaux et sortants. Les membres du CM votent par écrit. V. Hornung présente ses excuses, il est responsable de cet oubli. Le comité de Fondation a déjà débuté ses travaux, il y a donc urgence pour ce nouveau vote.

Ch Tripod confirme que le Conseil de Fondation s'est déjà réuni et que G. Fatio a déjà représenté la Fondation lors d'une séance au Tribunal. C. Sermet ajoute que dans ce contexte, il n'est pas possible d'attendre deux mois.

La Présidente demande si le CM est d'accord avec cette façon de procéder.

J.-J. Nussbaumer propose d'élire un membre supplémentaire au Conseil de Fondation.

Ch. Tripod répond que les statuts de la Fondation mentionnent un Conseil de Fondation de 5 membres, il faudrait donc lancer une modification des statuts.

Y. Berney souhaiterait savoir qui a le pouvoir décisionnel final sur les statuts de la Fondation, est-ce le Conseil municipal ? Ch. Tripod complète que les statuts, une fois votés par le CM, doivent être approuvés par le Conseil d'Etat.

V. Hornung précise que la parole ne peut pas être donnée aux personnes présentes dans le public.

C. Sermet distribue les bulletins de vote qui seront dépouillés en fin de séance.

M. Baudet est embarrassée par cette façon de faire, pourquoi ne pas avoir prévenu les membres du Conseil de Fondation ?

C. Sermet admet que la décision a été prise depuis peu !

J-J. Nussbaumer propose de prévenir les membres du CM et de voter ensuite par correspondance.

C. Sermet précise que G. Fatio est au courant mais pas A. Rolli, elle admet que la situation n'est pas idéale mais rappelle l'urgence de prendre une décision.

Y. Berney récolte les bulletins de vote précédemment distribués.

C. Sermet demande si S. Zuppinger peut voter en étant absente. L'Exécutif répond que non.

### Procès-verbaux du CM

C. Sermet annonce que les membres du Conseil municipal recevront un questionnaire relatif à la rédaction future des PV.

Z. Kössler s'étonne car il devait y avoir une commission ad oc à ce sujet.

C. Sermet confirme.

Ch. Tripod précise que cette commission sera convoquée après l'élaboration du cahier des charges du ou de la nouveau.elle secrétaire général.e.

## **3. Communications du Maire et des adjoints**

### Comptes 2020

V. Hornung, Maire, présente les comptes 2020.

C. Sermet précise qu'il n'y a pas de question ce soir, celles-ci doivent être transmises à la Présidente de la Commission des finances, S. Rüfenacht, avant la prochaine séance de Commission fixée au 20 avril 2021. Dernier délai pour les questions : lundi 19 avril à la Présidente de la Commission qui les transmettra à la comptable.

La comptable donnera également toutes les explications concernant l'entrée de fonds exceptionnelle et l'amortissement y relatif prévu.

*Distribution des comptes proprement dit aux membres du CM.*

#### Chaufferie 37-39-41 route de Céligny

H. Louvrier présente le projet de rénovation de la chaufferie des 37-39-41 rte de Céligny.

Mauvaise surprise : de gros travaux sont à prévoir. La mise en conformité des locaux avec les normes de sécurité implique des rénovations plus conséquentes que prévu et un dépassement de budget prévisible d'environ CHF 50 000. Dès les dernières soumissions rentrées, une délibération sera à prendre pour ce dépassement. Travaux prévu en été 2021.

S. Rüfenacht demande si la solution choisie a été remise en question suite à cette augmentation de coût.

H. Louvrier répond que la Commune n'a pas le choix. Selon la SABRA, cette chaudière n'est plus aux normes. La succession de portes du sous-sol est à démolir, pour créer des grandes pièces avec un passage de 2 m. au minimum, le tableau électrique est à déplacer, etc.

#### Déchets de cuisine

S. Chassot Leiglon explique que la distribution des « petites poubelles vertes » à Céligny démarre le 14 avril 2021. La distribution des poubelles brunes suivra. La première levée à domicile est agendée au 7 mai 2021.

A.-S. Fillistorf demande si les personnes ne souhaitant pas de poubelle brune recevront un compost.

S. Chassot Leiglon confirme.

#### Sécurisation de la route des Coudres

S. Chassot Leiglon annonce que la réfection du trottoir de la route des Coudres est terminée. Les 29 et 30 avril 2021 (*ndlr : finalement les 26 et 27 avril 2021*) la route sera complètement fermée en raison du goudronnage. Une information sera faite par « tous-ménages ». Les marquages définitifs seront mis en place fin mai 2021.

M. Baudet apprécie les travaux réalisés mais regrette qu'il n'y ait pas de parking provisoire prévu pendant ces deux jours, comme lors du « Vide greniers », avec les pompiers pour régler la circulation.

C. Sermet ajoute que le chemin de La Creuse est occupé par le chantier des villas de la route de Céligny.

S. Chassot Leiglon comprend, mais il n'y pas de possibilité de parcage dans les champs à cette saison et les pompiers ne peuvent pas régler la circulation pendant deux jours non-stop. Des triopans seront installés et la circulation des piétons est garantie.

A.- S. Fillistorf fait remarquer que le parking de la gare est vide.

Y. Berney regrette le manque d'anticipation, personne ne lui a demandé de prévoir un parking dans ses champs.

S. Chassot Leiglon précise que l'anticipation n'a pas été possible, en raison de la décision tardive de goudronner. Elle précise que les voitures se trouveront à l'extérieur une seule soirée.

Y. Berney craint de se retrouver avec cent voitures au bord de la route des Coudres et des difficultés de circulation avec ses tracteurs !

#### AC Démat (autorisation de construire dématérialisée)

V. Hornung explique que dorénavant les autorisations de construire seront soumises, pour préavis de la commune, sous forme numérique via une plate-forme informatique. Afin de bénéficier d'un soutien professionnel, Mme Cristina Saavedra, architecte, a été mandatée par l'Exécutif, pour l'aider dans l'analyse des dossiers.

#### Buvette « La Belle Célignote »

V. Hornung annonce que « La Belle Célignote » ouvrira le 1<sup>er</sup> mai, si tout se passe comme prévu.

Au cours de cet hiver, l'Exécutif a rencontré les voisins et les tenanciers de la buvette, une ultime rencontre avant l'ouverture est prévue le 19 avril.

C. Sermet a constaté un début de relative grande affluence à la plage.

V. Hornung rappelle que « La Belle Célignote » reprendra la surveillance de la plage dès son ouverture. M. Baudet s'étonne qu'en 2020, SDS comptait les personnes à la plage et parallèlement beaucoup de personnes se trouvaient sur les enrochements.

V. Hornung répond que la plage est de la responsabilité de la commune, contrairement aux enrochements qui sont sous l'autorité du Canton.

C. Sermet demande si la vitre cassée à la plage sera changée.

V. Hornung confirme que la nouvelle vitre est commandée. Toutes les vitres seront sablées (lignes horizontales) pour éviter les collisions d'oiseaux.

A.- S. Fillistorf évoque la possibilité pour la « Belle Célignote » de vendre des plats à l'emporter.

#### Projet en faveur de la jeunesse

H. Louvrier explique que suite à une demande de la commune de réaliser une analyse de la situation des jeunes à Céligny, un étudiant en ingénierie sociale en Master – Travail Social à Lausanne va effectuer une recherche sur 10 mois. Dans le cadre de cette analyse, un Comité de pilotage sera formé. Il serait utile qu'un membre du CM participe à ce COPIL à raison de 4 séances au total.

Dans un premier temps, aucun conseiller municipal n'est intéressé soit par manque de disponibilité ou par méconnaissance du dossier.

H. Louvrier explique que des connaissances spécifiques du dossier ne sont pas indispensables, il s'agit surtout de représenter le CM dans ce COPIL. La finalité de cette analyse est de produire un outil pour permettre à l'Exécutif de prendre des décisions en faveur de la jeunesse, comme par exemple : collaborer avec une autre commune, engager un travailleur social, créer un local pour la jeunesse, etc.

Après discussion, C. St-Mart, S. Rüfenacht, C. Sermet et Z. Kössler se mettent éventuellement à disposition du groupe de travail. H. Louvrier en parle à l'étudiant et reviendra vers les personnes intéressées.

#### **4. Droit d'opposition du CM sur les décisions de l'ACG**

V. Hornung annonce l'entrée en force de la décision de l'ACG relative à l'octroi, en 2021, par le Fonds intercommunal à la Ville de Genève, d'une subvention de fonctionnement de 1 million de francs en faveur de son dispositif d'urgence sociale destinée aux sans-abris, votée le 16 décembre 2020 par l'Assemblée générale de l'ACG.

#### **5. Projet de délibération**

##### 5.1 Schéma directeur communal.

V. Hornung donne lecture de la délibération.

#### ***Proposition du Maire d'ouvrir un crédit budgétaire supplémentaire de 32 000 F pour réaliser un schéma directeur du territoire communal***

Vu les projets d'extension future envisagés par la commune (voirie, pompiers, local multiactivités, immeubles entre autres) et son souci d'avoir une vision d'ensemble cohérente sur son développement,

vu les explications transmises au Conseil municipal du 9.3.2021 à ce propos et qu'il a d'ores et déjà donné son accord de principe pour réaliser un schéma directeur du territoire communal,

vu l'offre d'Urbaplan SA, Genève du 19.02.2021 de F 29'950.- TTC présentée au Conseil municipal le 9.3.2021,

conformément à l'art.30, al. 1, let. d de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984,

sur proposition de Monsieur le Maire,

le conseil municipal

## DECIDE

par 9 voix, soit à l'unanimité des membres présents

1. D'ouvrir au Maire un crédit budgétaire supplémentaire de F 32'000.- destiné à réaliser un schéma directeur du territoire communal.
2. De comptabiliser ce montant dans le compte de résultats 2021 sur le compte (à compléter).
3. De couvrir ce crédit budgétaire supplémentaire par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux revenus, voire par le capital propre.

### 5.2 Chemin « Le Léman » parcelle DP 473

S. Chassot Leiglon explique que le CM a déjà voté un crédit d'étude de F 17 000 en faveur de cette parcelle, il convient maintenant de passer au crédit de réalisation.

S. Chassot Leiglon donne lecture de la délibération.

### ***Proposition du Maire d'ouvrir un crédit pour l'aménagement du chemin du Léman (parcelle 473)***

Vu le crédit d'étude de F 17 000.- pour réhabiliter et aménager la parcelle DP 473 – chemin du Léman, voté le 10.03.2020,

vu le devis de Processus Immobilier SA, Genève du 18.02.2021, de F 27'212.56 TTC, pour les travaux d'aménagement,

vu la demande d'autorisation de construire N° DD 311764,

conformément à l'art.30, al. 1, let. e et m de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984,

sur proposition de Monsieur le Maire,

le conseil municipal

## DECIDE

par 9 voix, soit à l'unanimité des membres présents

4. De réaliser les travaux d'aménagement du chemin du Léman (parcelle DP 473).
5. D'ouvrir au Maire un crédit de F 30 000.- destiné à ces travaux.
6. De comptabiliser les dépenses (crédit d'étude et de réalisation) totalisant F 47 000.- dans le compte des investissements, puis de porter la dépense à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.

7. D'amortir la dépense nette de F 47 000.- au moyen de 40 annuités dès la première année d'utilisation du bien estimée à 2021.
8. D'autoriser le Maire à contracter, si nécessaire, un emprunt auprès des établissements de crédit de son choix, à concurrence de F 30'000.- afin de permettre l'exécution de ces travaux.

J.-J. Nussbaumer demande si la Mairie a demandé à la Protection civile de faire les travaux.

S. Rüfenacht trouve ce projet très onéreux.

S. Chassot Leiglon explique que vu la complexité du dossier, en raison de l'opposition des voisins, le projet a pris du retard et il a été nécessaire de demander une autorisation de construire.

Z. Kössler souhaite savoir si le chemin sera accessible en tout temps.

S. Chassot Leiglon confirme que l'idée est d'installer un portail mais de laisser l'accès libre.

## **6. Propositions individuelles et questions**

### Sécurité

D. Schütz demande si une sécurisation des piétons et des enfants à la sortie des immeubles 50 à 60 route des Coudres est prévue (immeubles de la Fondation).

S. Chassot Leiglon prévoit de poser un bac à fleurs, si cela devait ne pas suffire, elle installera une barrière.

### Bancs et déchetterie - remerciements

J.-J. Nussbaumer félicite la Mairie pour l'installation de beaux bancs au chemin de Murat et route de Crassier.

Il souhaite également relever l'excellent travail de Pedro Almeida à la déchetterie. Ce jeune est aimable et efficace.

### Place de jeux

J.-J. Nussbaumer apprécie, comme ses nombreux utilisateurs, la rénovation de la place de jeux de l'ancienne gare et suggère l'installation d'une slackline. Il s'est renseigné à Tartegnin qui dispose d'une telle installation. Ce n'est pas très cher et ne nécessite pas de sécurisation autre que de l'herbe, il a préparé un dossier qu'il met à disposition de l'Exécutif.

### Place de jeux - sécurité

A.- S. Fillistorf s'inquiète au sujet de la cohabitation des enfants, des vélos, des véhicules de livraison et autres piétons aux alentours de la place de jeux ! La limite entre le chemin et la place n'est pas clairement définie, elle trouve dangereux ! Elle propose d'installer une barrière ou une petite haie pour marquer la fin de la place de jeux !

### Parcs à vélos

C. Sermet préconise l'installation d'un parc à vélos aux alentours de la place de jeu et relève que le parc à vélos de la place du village est inaccessible.

### Vie politique

M. Baudet remarque que les villageois ne connaissent pas la longueur des procédures communales et pensent qu'il ne se passe rien. Elle propose de mettre dans le Bulletin communal et sur le site internet une information pour expliquer les procédures.

V. Hornung comprend, mais les procédures étant différentes pour presque chaque sujet, il faut réfléchir à la manière de communiquer.

### Comptes 2020

Y. Berney s'inquiète pour la rentrée fiscale extraordinaire : est-ce qu'elle est bien optimisée ? est-ce bien judicieux d'en redonner une grande partie au Canton ? Ne faudrait-il pas s'endetter ?

V. Hornung explique qu'il a déjà fait des démarches auprès du Service des Affaires communales et demandé des renseignements à la Fiduciaire : tout montant extraordinaire perçu doit être pris en compte dans la péréquation. Difficile de s'organiser à l'avance, la Mairie a été avisée en 2020 et le montant est arrivé en 2020 !

### Fondation communale

Election des membres du Conseil de Fondation, législature 2020 – 2025 (voir point 2 de ce même PV).  
C. Sermet annonce que le dépouillement des bulletins de vote va être effectué par M. Baudet, Ch. Tripod, H. Schütz (secrétaire) et elle-même.

Résultats du vote :

Nombre de bulletins distribués : 11

Nombre de bulletins rentrés : 11

Nombre de bulletins valables : 11

Selon décision du CM du 13 avril 2021, sont élus :

Guillaume Fatio            10 voix

Adeline Rolli              9 voix

Christian Tripod          8 voix

Daniel Rüfenacht        7 voix

A obtenu des voix : Pascal Widmer      6 voix

La séance est levée à 22h10.



Catherine Sermet  
Présidente du Conseil municipal



Membre du Conseil municipal



Heidi Schütz  
Secrétaire communale